



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à vingt heures trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tiffauges, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Marcel BROSSET.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2024
Nombre de présents ou représentés : 16
Nombre de votants : 14

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Marcel BROSSET, Maire, M. Yohan RICHARD, 1er adjoint, Mme Béatrice LANDREAU, 2ème adjointe, Mme Nadège GUIMBRETIERE, 4ème adjointe, M. Jean Michel POILANE, M. Christian LAMI, Mme Isabelle MOUILLE, Mme Françoise GUILBAULT, Mme Céline MOUILLE, M. Anthony SUBILEAU, Mme Claire BRIN, Mme Catheline PASQUIER, M. Yann CHAPERON, M. Maxime MARTIN,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Damien MINOZA

PROCURATION : M. Dominique CHIRON, 3ème adjoint, ayant donné procuration à M. Yohan RICHARD, M. Alexandre BITOT ayant donné procuration à Mme Catheline PASQUIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean Michel POILANE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean Michel POILANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose à titre préliminaire que la délibération concernant la Demande de subvention Agence du Sport Plan 5000 équipements – génération 2024 Axe 2 est proposée pour être retirée de l'ordre du jour. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé à l'examen des délibérations suivantes :

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 avril 2024 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

THÈME 1: DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Engagements du 11 au 30 avril 2024

THÈME 2: FINANCES

- Vote du budget annexe lotissement Les Prairies

THÈME 3: AMENAGEMENT - URBANISME

- Vente d'un bien immobilier

THÈME 4: RESSOURCES HUMAINES

- Modification du temps de travail – emploi d'adjoint technique
- Modification du temps de travail – emploi d'adjoint technique

THÈME 5 : DIVERS

1 - DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

1.1 - Engagements du 11 au 30 avril 2024

Tiers	Objet	TTC
L'atelier de Peinture	Peinture et fixateur mur de la cour de l'École JYC	386,99 €
LBLF architecte	Architecte + OPC / plaine sportive	136 435,00 €
SETEB	Economiste / plaine sportive	27 160,00 €
AREST	BET de structure / plaine sportive	13 580,00 €
ICSO	BET et fluides / plaine sportive	26 045,00 €
Alhyange acoustique	Acousticien / plaine sportive	7 020,00 €
Vendée expansion	Etude construction centre technique municipal	21 120,00 €
Racaud	Vitrerie salles communales et nettoyage estival école JYC	3 589,20 €
Augereau Transport	Sortie scolaire du 4 juin 2024 école JYC	202,00 €
Fabrègue	Fournitures de bureau	237,79 €
Deslandes	Produits d'entretien	364,06 €
Bureau Vallée	Toner imprimante services techniques	232,60 €
Bruffière automobile	Location minibus 9 place sortie du 29 mai CDL	54,00 €
Fauchet	Réfection chaufferie salle polyvalente	7 718,75 €
Augereau Transport	Sortie Cité des Oiseaux du 7 juin école JYC	135,00 €
Augereau Transport	Sortie parc des Naudières du 1 ^{er} juillet école JYC	567,00 €
Green Life expérience	Noël des Halles édition 2024	3 051,24 €
Helloprint	Edition Teiphalien du mois d'avril	426,86 €
Socotec	Avenant 1 / plaine sportive	1 464,00 €
Super U Mortagne	4 tables forestières	476,00 €
Yesss	Hublo Proxi	57,97 €
SAFE	Remplacement cartouches de désenfumage CDL	203,94 €
Helloprint	Banderoles PVC forum des associations	69,96 €
Marqualigne	Peintures routières	653,47 €
Tiers	Objet	TTC
CMA	Remplacement crémonne pompier sur porte Proxi	240,65 €
	Total engagements	251 491,48 €

2 - FINANCES

2.1 - Budget annexe « Lotissement les Prairies » 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe du « Lotissement des Prairies » 2024 comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

CHAPITRES	Prévu 2024
011 - Charges à caractère général	301 882,50 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	301 882,50 €
--------------------------------------	--------------

Recettes de Fonctionnement :

CHAPITRES	Prévu 2024
71 - Production stockée (ou destockage)	301 882,50 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	301 882,50 €

Recettes d'investissement :

CHAPITRES	Prévu 2024
35 - Stock de produits	301 877,50 €
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT	301 877,50 €

Dépenses d'investissement :

CHAPITRES	Prévu 2024
16 - Emprunt et dettes assimilées	301 877,50 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	301 877,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **d'approuver le budget annexe « Lotissement des Prairies » 2024 comme exposé**

3 - AMENAGEMENT - URBANISME

3.1 - Vente d'un bien Immobilier

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant

L'offre de M. Pierre DEFOIS et M. Jérémy PAPIN, demeurant à CHOLET (49300) La Petite Chataigneraie, gérants de l'EARL L'Horizon - enseigne : Les Artisans du Potager
Pour l'acquisition des parcelles à vocation agricole situées à Tiffauges Lieudit « Le Bodard », cadastrées :

Section A, numéro 163 pour une contenance de 26 ares

Section A, numéro 164, pour une contenance de 52 ares



Moyennant le prix de 1560,00 euros

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de

- Approuver le prix proposé de 1560,00 €

- Autoriser la cession de l'immeuble sus désigné à M. PAPIN et M. DESFOIS.

- Autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CCCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

4 - RESSOURCES HUMAINES

4.1 : Modification du temps de travail - emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 20 heures/ 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu des missions supplémentaires liées à l'entretien de la salle polyvalente ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à compter du 01/06/2024

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'adjoint technique à 20h, et la création de l'emploi permanent de d'adjoint technique de 23h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet de 20h.

- la création d'un emploi de d'adjoint technique à temps non-compet de 23h.
- l'adoption de la modification du tableau des emplois et des effectifs

4.2 : Modification du temps de travail - emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 16 heures/ 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu des missions supplémentaires liées à l'entretien des toilettes publiques ce temps de travail est maintenant inadapqué et doit être revalorisé.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à compter du 01/06/2024

Cette modification inférieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'adjoint technique à 16h, et la création de l'emploi permanent de d'adjoint technique de 17h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet de 16h.
- la création d'un emploi de d'adjoint technique à temps non-compet de 17h.
- l'adoption de la modification du tableau des emplois et des effectifs

7 - DIVERS

Fin de la Séance : 21h10

Le Maire
Marcel BROSSET



Le Secrétaire de Séance
Jean-Michel POILANE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J.M. POILANE', written in a cursive style.